

l'on constate en passant d'un diocèse à un autre. Il n'y a point lieu de s'étonner : on essaye.

Dans beaucoup de diocèses un double organisme : *administratif*, succédant aux Conseils de Fabrique ; de *propagande et d'action*, succédant aux Comités catholiques ou d'action religieuse ; le premier reposant sur des Commissions diocésaines, Commissions cantonales, Conseils paroissiaux, et ayant en première ligne un but d'administration financière ; le second ayant à sa tête des bureaux diocésains d'œuvres et à sa base des Comités paroissiaux ou associations paroissiales et agissant par la fondation d'écoles, d'œuvres postsecondaires, par la propagande de presse, les conférences. . .

Dans d'autres diocèses, les Conseils paroissiaux cumulent ces deux ordres de fonction et sont à la fois rouages administratifs et centres d'apostolat.

Plus diverses encore sont les organisations du Denier du culte. En général, c'est à 1 franc par tête qu'est fixée la cotisation minimum, et en général aussi, c'est par des visites à domicile que cette offrande est recueillie. Les autres détails d'organisation varient à l'infini. Mais un principe les domine presque partout : c'est que l'Église doit recevoir et donner au grand jour, et par conséquent qu'une large participation doit être assurée aux laïques pour le contrôle des collectes et de leur emploi. « Puisque le public est appelé à en supporter les frais, remarque Mgr Ricard, on voit assez qu'il peut se croire en droit de connaître le budget des recettes et des dépenses. Un grand nombre de réponses signalent que d'ores et déjà les ressources recueillies par les organisations improvisées suffisent à l'entretien annuel du culte. Il en est ainsi notamment à Soissons, Beauvais, Reims, Toulouse, Grenoble, Aire, Langres, Poitiers, etc.

Direction plus immédiate et plus ferme de la hiérarchie, participation plus large des laïques à la vie de l'Église, exclusion de toute pensée politique des organisations religieuses, telle paraît être la triple caractéristique des efforts tentés en cette matière.

PAS DE PARTI CATHOLIQUE

Mais une des conclusions qui se dégage le plus nettement de ces interviews ou de ces réponses, c'est que l'épiscopat ne